

Syndicat Mixte de Sioule et Morge

Lieu-dit Montepdon
63440 SAINT PARDOUX

N° DC 2024-02-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 juin à 10h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 13 juin 2024

Nombre de membres : en exercice : 118
Présents : 61 Pouvoirs : 8
Votants : 69 (dont 8 procurations)

Présents: Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL); Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS); Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT); Pierre BARBARY (PONTGIBAUD); Michèle BARBECOT (SAINT OURS LES ROCHES); Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE); Michaël BARE (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Davy BELLARD (NEUF EGLISE); Marie-Andrée BERKES (SAINT OURS LES ROCHES); Emmanuel BERTHOMIER (YOUX); Gilles BIGAY (EFFIAT); Grégory BONNET (MONTCEL); Jérôme BOREL (SERVANT); Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS); Jérôme BOUYGES (BLOT L'EGLISE); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Mathieu CAMUS (POUZOL); Marc CARRIAS (EFFIAT); Daniel CHARRAUX (TEILHET); Adrien CIBOIS (AYAT SUR SIOULE); Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Guillaume CRISPYN (CHAMPS); Armelle DEMOULIN (SAURET BESSERVE); Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX); Dominique DINYTASZ (MENAT); Gaëtan DUBIEN (ARTONNE); Alain DURIN (ARS LES FAVETS); Mathieu FAVODON (SAINT HILAIRE LA CROIX); Laëtitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT); Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE); Alain GIMENEZ (AYAT SUR SIOULE); Claude GRENAT (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Marie Françoise HUBERT (JOZERAND); Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES); Bernard JOUHENDON (VIRLET); Gabriel LABAYE (LA CROUZILLE); Pascal LABBE (SAINT AGOULIN); Paul LASSET (SAINT MYON); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Jean Claude LEDUC (DURMIGNAT); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Jean Claude LEMOINE (SAINT MYON); Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ); Gérard MASSON (NEUF EGLISE); Sabine MICHEL (LAPEYROUSE); Karina MONNET (ARTONNE); Josette MOULY (SERVANT); Etienne ONZON (COMBRONDE); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN); Jean François PORTE (MONTCEL); Jean Luc PORTE (JOZERAND); Jean Paul POUZADOUX (COMBRONDE); Dominique POUZOL (SAINT PARDOUX); Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Marcel RAYNAUD (ESPINASSE); Daniel REYNAUD (SAINT GAL SUR SIOULE); Bernard ROCHON (SAINTE CHRISTINE); Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS); Fabien ROUX (MARCILLAT); Odile SOULIER (SAINT GERVAID D'AUVERGNE); Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES).

Absents ayant donné procuration :

Marc BEAUSOLEIL (SAINT ELOY LES MINES) ayant donné pouvoir à Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES)

Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ayant donné pouvoir à Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT)

Jean-Pierre GELINAT (VIRLET) ayant donné pouvoir à Gregory BONNET (MONTCEL)

Patrice GIRAUD (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ayant donné pouvoir à Claude GRENAT (SAINT PRIEST DES CHAMPS)

Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS) ayant donné pouvoir à Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS)

Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT) ayant donné pouvoir à Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE)

Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS) ayant donné pouvoir à Marc CARRIAS (EFFIAT)

Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER) ayant donné pouvoir à Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT)

Madame Laëtitia GARDARIN a été élue secrétaire de séance.

**Objet : MISE A DISPOSITION DE LA COMMUNE DE SAINT PARDOUX
DE LA PARCELLE CADASTREE ZM 242**

Par acte de vente signé le 6 juin 2024, la Commune de Saint Pardoux a vendu au Syndicat de Sioule et Morge la parcelle ZM n°242 d'une surface de 3 260 m², sise au lieu-dit Combe de Lebre.

Ce terrain est désormais utilisé par le Syndicat de Sioule et Morge comme zone de stockage.

Il a été convenu entre la Commune et le Syndicat de Sioule et Morge que ce site resterait accessible pour les services techniques de la Commune, comme zone de stockage. Pour cela, une convention de mise à disposition du terrain doit être signée entre la Commune de Saint Pardoux et le Syndicat de Sioule et Morge.

Un projet de convention de mise à disposition a été élaboré et transmis à l'ensemble des délégués.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver le contenu de la convention de mise à disposition de la parcelle ZM 242 située sur la commune de Saint Pardoux et d'une surface de 3 260 m²,
- D'autoriser le Président à signer cette convention.

Cette proposition a reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation des Régies de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 13 juin 2024.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la convention de mise à disposition de la parcelle ZM 242 située sur la commune de Saint Pardoux et d'une surface de 3 260 m² (convention jointe à la présente délibération),
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention.



Fait et délibéré à Saint Pardoux,
le 22 juin 2024

Le Président,
Luc CAILLOUX